LA CONSTRUCTION DE LA NORME LEXICOGRAPHIQUE A LA FIN DU XVIII[®] SIECLE: FERAUD LE MEDIATEUR.

Sonia BRANCA-ROSOFF, Université de Provence

Comme tous les dictionnaires, le *Dictionaire critique* de Féraud, paru en 1787-1788, est un outil de *grammatisation*¹, c'est-à-dire non seulement une représentation du français mais un instrument cherchant à modifier les pratiques de langage des lecteurs et donc à terme la langue elle-même. Le sens de tels ouvrages renvoie à ce que S. Auroux (1986) a appelé une théorie *politique* de la langue dont il considère qu'elle a servi de référence depuis le XVII^e siècle jusqu'à la rupture du comparatisme.

Toutefois il n'est peut être pas inutile d'insister sur les infléchissements qu'a connus cette conception avec les Lumières à un moment où, sur le plan de la réflexion sur le langage, la grammaire générale est à son apogée et où s'imposent dans la bonne société des styles nouveaux qui s'écartent des règles du classicisme. Plutôt que de reprendre l'ensemble des débats qui ont agité les lexicographes à la fin du XVIII^e siècle², j'ai trouvé commode de les évoquer à travers un texte particulier, ce qui m'a permis d'envisager le rapport entre le discours programmatique de la préface et sa traduction concrète dans le travail lexicographique.

Après avoir brièvement situé mon approche parmi les recherches sur la norme en histoire de la lexicographie, j'aborderai la préface en insistant sur la notion de *critique*, qui apparaît significativement dès le titre du dictionnaire, et qui renvoie à la construction d'un espace où apparaissent des discussions de l'ordre de l'opinion, la tâche du grammairien étant alors de peser le *pour et le contre* avant d'aboutir à une décision.

J'examinerai les conséquences de cette position «critique» à partir d'un échantillon de noms d'action constitué de 79 entrées en *-tion*, 43 en *-age*, 104 en *-ment* (les 330 premières pages du *Dictionaire critique*³ correspondant aux lettres A et B). Je me limiterai à deux questions : Tout d'abord, je m'intéresserai à la reconnaissance de la pluralité des usages et des opinions qui aboutit à faire une place plus grande à la variabilité de la langue (je m'en tiendrai au passage de mots techniques vers la langue commune). En second lieu, je montrerai comment l'appréhension de la norme grammaticale comme relevant d'une approche rationnelle permet d'introduire dans la langue des contraintes justifiables par la volonté de l'instrumentaliser et d'en faire un moyen de claire communication. (Pour présenter ce point, je prendrai appui sur les constructions de type N de N).

I- Quelques approches récentes en histoire de la lexicographie

Dans les années 70, la centration de la linguistique sur les aspects systématiques et abstraits de la langue *envisagée en elle-même et pour elle-même* (Saussure) a conduit à concevoir les phénomènes normatifs comme des manifestations étrangères à l'objet langue, ne renvoyant qu'aux luttes de concurrence qui ont lieu dans le champ social. Le refus du prescriptivisme et le dogme du système clos aboutissaient à poser face à face le système comme lieu des règles linguistiques et les normes comme lieu de l'arbitraire social.

Les linguistes ont alors surtout étudié les normes pour en dénoncer l'origine et l'implicite, leur imposition renvoyant à l'établissement de rapports de domination. Ils ont lu le dictionnaire

¹ Je reprends le terme au sens de S. Auroux (1992).

² Cf par exemple Lexique n°9 (1990), et Autour de Féraud (1985).

³ Ces dérivés offrent un nombre d'occurrences suffisant pour que l'on puisse parler de tendances du dictionnaire.

comme un instrument de conditionnement, traduisant dans sa brutalité un ordre externe. Ainsi, S. Delesalle et L. Valensi (1972) dénonçaient dans un article célèbre l'auto-justification de la traite des noirs qui apparaît à travers les *articles* NEGRE d'une série de dictionnaires classiques. A. Lehman (1981) s'en prenait au sexisme, à la pudibonderie et plus généralement au positionnement idéologique du petit *Larousse*. Or, un travail sur les mots construits puisqu'il traite pêle-mêle de termes très chargés socialement (*conception de la Vierge*) et de mots apparemment neutres (*abattage du bois*) déplace cette lecture. La dénonciation de la fausse conscience du dictionnaire articulée à une dénonciation de l'ordre social, laisse place à une réflexion sur les difficultés qu'il y a à distinguer normes externes et règles internes au système car dans les opérations de "construction de la langue" menées par le dictionnaire, normes et règles s'intriquent souvent de façon complexe et l'opposition de la langue comme institution et de la langue comme système doit être posée de façon moins rigide et moins directement idéologique.

Les déverbaux en -age, -tion, -ment permettent en particulier d'observer le traitement des exceptions, des irrégularités pour des mots qui impliquent une grammaire, puisqu'ils construisent des places d'agent et d'objet. Les problèmes de construction du mot me rapprochent des objets qui intéressent le groupe Silex de Lille (cf. en particulier D. Corbin, 1982, P. Corbin 1984). Cependant l'objectif du groupe est essentiellement critique, dénoncer la non-systématicité des choix métalinguistiques des dictionnaires afin d'améliorer les produits futurs. Je voudrais ici (dans la perspective de F. Mazière et A. Collinot, 1990) examiner les mots construits non pour critiquer l'hétérogénéité des choix des lexicographes mais pour essayer d'en comprendre le sens et les enjeux.

II-La représentation de l'origine des normes dans les dictionnaires : construction d'un espace rationnel de discussion prenant en compte l'opinion publique

Comment instituer la langue ? Pour les structuralistes le problème ne se pose pas puisque la masse parlante anonyme s'en charge. Mais pour les grammairiens de l'âge classique la langue n'est pas une donnée, c'est un objectif auquel il faut parvenir : la langue résulte d'interventions volontaires de l'élite ; elle se construit.

L'Académie, conçue comme l'instrument de la politique linguistique française a été chargée par le pouvoir de définir les frontières de la langue commune⁴. Ses concurrents ont la même ambition, censurer les termes et les énoncés ressentis comme déviants, "grammatiser" le français du XVIII^e siècle au sens où le travail a été accompli pour le XVII^e, actualiser un idéal de langue parce que l'usage change et que le travail est sans cesse à refaire, dit Féraud,

pour contribuer à la perfection des langues modernes & pour en arrêter la décadence & la dépravation [...] (Féraud, 1787: préface j^5).

Pour cela, il faut séparer bons et mauvais usages. Je ne reviens pas sur le tableau éloquent des condamnations portées par Féraud, sur l'exclusion de l'archaïsme, des provincialismes, des constructions populaires ou des xénismes, (J.-P. Seguin et alii, 1990). Cependant, dans un espace d'affrontement où chaque emploi doit être classé par rapport à ses concurrents, les lexicographes privés ne peuvent se réclamer d'une légitimité pré-définie. Face aux lexicographes institutionnels qui décident en fonction d'un système de normes intériorisées, il leur faut se demander qui représente la langue légitime, qui sont les énonciateurs de référence.

-

⁴ Sur l'importance de ce travail, cf. F. Mazière (1985); A. Collinot (1985).

⁵ La problématique de la décadence redoutée et de la perfection atteignable s'accompagne pourtant, comme nous le verrons, d'une acceptation relative de la dynamique des langues.

II.1 La diversité des usages lettrés et les limites de l'individualisme linguistique

Si, dans les faits, l'Académie s'appuie sur les pratiques parlées et écrites de l'élite, sa position institutionnelle lui a permis, en recueillant leur "bon usage" de l'universaliser. Aussi, pour Féraud⁶ comme pour tous les dictionnaires du dix-huitième siècle⁷, est-ce désormais l'entreprise académique elle-même qui fonctionne comme référence. La norme ne se fonde pas d'abord sur une hiérarchie sociale et culturelle (*la langue exercée par la conversation entre gens d'élite*) mais sur les représentations à valeur juridique produites par l'Académie.

Comme le Juge Souverain, elle prononce ses Arrêts [préface : iij].

Même lorsqu'il est en désaccord avec eux, Féraud éprouve le besoin de se situer par rapport à ceux qui ont pour fonction d'instituer la langue française en sélectionnant dans la diversité des usages ceux qui feront loi⁸.

•En contrepoint des Juges, et comme au temps de Vaugelas et de Richelet, les grands auteurs incarnent pourtant la nécessité d'apporter une sanction esthétique à la règle; mais leurs exemples, s'ils portent la langue à son plus haut degré d'excellence, tant sur le plan de la beauté que sur celui de la vérité, ne sauraient être des sources. Ils sont d'ailleurs cités autant pour être approuvés comme la phrase de M. de Beaumont à ABNEGATION, que pour être critiqués comme le tour trop irrégulier de Bossuet à ACCUSATION :

ABNEGATION s.f. l'abnégation de soi-même, Il ne se dit qu'en cette phrase.==M. Elie de Beaumont l'emploie dans un Mémoire dans le sens de renoncement : " Par cette abnégation honteuse du plus beau de ses privilèges. Ce mot me paroît dans cette occasion heureusement employé.

ACCUSATION [...] 2° Peut-on dire *faire une accusation* à... pour dire, *acuser, faire un reproche*? Je ne le crois pas, malgré l'autorité de *Bossuet*, qui a employé cette expression. "On tolère à M. *Jurieu* de dire qu'on peut se sauver dans une Communion Socinienne : c'est *une accusation que je lui ai faite* dans l'Histoire des Variations.

AGREMENT St Evremont done à ce mot un sens actif. "Ce fut un agrément général pour la conduite d'Auguste; càd. tout le monde agréait, approuvait la conduite de, etc. cela ne se dit point.

APPLAUDISSEMENT [...] Rem.* "L'applaudissement du peuple à quelque opinion sur une matière difficile, est une marque infaillible qu'elle est fausse. Mallebr. C'est un faux régime. Il fallait dire l'applaudissement que done le peuple à une opinion etc 9 .

L'opposition entre l'écart individuel et la norme est régulièrement rappelée : quand bien même l'écrivain aurait *l'autorité* de Bossuet, il n'est pas maître de sa parole et la liberté absolue de l'individu génial qui reforge sa langue, telle qu'un Mercier pourra la rêver pendant la Révolution¹⁰ est impossible. La langue est une institution qui fait intervenir les auteurs mais plus encore ceux qui sont en quelque sorte des observateurs des discours et peuvent juger de leur validité au regard de l'usage.

⁶ Féraud ne précise pas l'édition qu'il utilise. Il semble (S. Branca-Rosoff, 1992) que ce soit essentiellement *A4*. Nous renvoyons à cette édition lorsque nous disons *l'Académie* sans autre précision.

⁷ En particulier *Basnage* (1702) : «L'entreprise sans doute eût été téméraire, si l'on n'avoit pas eu l'Académie Françoise pour guide & pour garent» (Préface) repris dans la série des *Trévoux*.

⁸ Cf. J.-P. Seguin (1990).

⁹ Les critiques de Féraud concernent souvent les "régimes".

¹⁰ Vous ne pouvez m'empécher de sentir. Pourquoi voulez-vous m'empêcher de m'exprimer [Préf. : XII] (cf. S. Branca-Rosoff, 1985).

• Cependant la représentation de ceux dont on cite les énoncés s'est déplacée. A côté des auteurs consacrés, prennent place des journalistes comme Linguet ou des traducteurs assez obscurs (cf. J. Stéfanini, 1969). Ainsi des hommes d'esprit qui n'appartiennent pas au premier rang apparaissent dans le dictionnaire, tant parce qu'ils expriment bien leur époque que parce qu'ils participent à la circulation des idées et des mots. Le publiciste est devenu une figure emblématique des nouvelles formes de communication.

ALLEGEMENT ALLEGER OU ALEGER Depuis peu ces mots reprènent faveur. M. *Linguet* sur-tout l'emploie volontiers au fig. " Ses vertus, son attachement pour moi...ont allégé le fardeau du Gouvernement dit le Roi de Suède, parlant de son frère, dans un discours inséré dans les *Annales*.

L'intérêt de Féraud pour les publicistes explique en partie la prolifération des distinctions concernant le style "moyen" dans son dictionnaire. La préface énumère le style médiocre ou de dissertation; le style polémique, qui a ses licences, moindres pourtant que celles du style critique, qui, à son tour, en a moins que le style satirique (Préface : iv). De même que la réalité langagière de référence s'est fractionnée en différentes instances légitimes (Bossuet et Linguet), de même la règle du bon usage suivant Vaugelas commandant à l'honnête homme d'employer une langue aussi peu marquée que possible est remplacée par la recherche de discours efficaces, modulables selon les conditions externes.

II.2- Le temps de la réflexion critique et le lexicographe comme médiateur

Lorsqu'un énoncé est attesté et qu'il s'écarte de ce qui est imprimé dans A4 se pose le problème de son statut. Les écarts sont *appréciés au flambeau de la critique* (préf. : ij) c'est à dire que Féraud ajoute aux exemples litigieux les éloges, les blâmes et les remarques métalinguistiques des grammairiens :

Notre Langue a été fixée dans le dernier siècle; et les Critiques de ce temps-là y ont autant et peut-être plus contribué que les grands Ecrivains en tout genre (préf. : j).

Sa position est à nouveau banale à l'époque. Buffier déclare par exemple que les *témoins les plus surs de l'usage déclaré sont les livres où l'on, fait des recherches sur la langue*. Féraud a seulement systématisé ce travail, organisant son dictionnaire comme un espace de discussion, d'où le titre de *Dictionaire critique*. La sanction correct/incorrecte qui sera prise est le dernier moment d'un processus complexe où dialoguent des locuteurs variés. Alors que les décisions de l'Académie ne renvoient qu'à son rôle instituant, les descriptions de Féraud s'adressent à un lecteur averti avec qui il instaure un dialogue¹¹. Que le véritable lecteur s'en tienne souvent au jugement rendu importe peu : le texte de Féraud convoque un sujet actif, capable de travail réflexif, pour qui la détermination de la norme est conciliée avec l'esprit d'examen :

L'Académie, qui ne cite persone, qui propôse des exemples de son chef, et décide d'autorité, veut nous aprendre ce qu'on doit dire, mais ne nous enseigne pas pourquoi on doit le dire. (Préf. iij).

Le lexicographe dans un premier temps met son lecteur à même d'observer la pluralité des usages, usages du peuple et des provinciaux, mais aussi complexité de la langue de l'élite, de l'Académie, des Ecrivains, des critiques, des gens de lettres. En particulier, il compile les *Remarques* et les *Observations*¹², confronte les opinions et compare les dictionnaires. Or, ces

¹¹ J.-P. Seguin et alii (1990 : 142) parlent de "conversation familière".

¹² La préface cite outre l'Académie, Port-Royal, Régnier des Marais, Vaugelas, Th. Corneille, Ménage, Bouhours, Andry de Bois-Regard, Dangeau, La Touche, Abbé Girard et Des Fontaines, le P. Buffier, Duclos, Froment, Du

usages parfois contraires ne parviennent pas à "s'agréger" en un tout. C'est alors le lexicographe qui en fait la synthèse. Il ne se borne pas au rôle d'observateur¹³ contemplant les contradictions des Français, il prend parti et sollicite l'adhésion, le consentement d'une élite éclairée. L'imposition d'une norme se fait donc dans une relation *dialogique* où le lexicographe intervient comme un médiateur. Dès lors, on aurait tort de voir dans l'exposé de Féraud un simple exemple des guerres de concurrence pour la maîtrise du champ linguistique¹⁴ qui se mènent entre l'Académie, les auteurs et les lexicographes. Parce qu'il décrit et argumente, le lexicographe ne fait pas que défendre arbitrairement sa caste, il produit une vision rationnelle de la langue qui à terme (si son lecteur la met en oeuvre) devient partie intégrante de cette dernière.

La grammaire des mots est le lieu stratégique de ce dialogue entre lexicographe et lecteur. Elle est impliquée dans les deux phénomènes que j'examine, les rapports entre mots techniques et langue commune, les constructions N de N:

Ces REMARQUES sont la partie la plus considérables et la plus intéressante de notre travail. Elles ont pour objet les *régimes* des Verbes, des Noms, des Adverbes, des Prépositions ; la *Construction* des mots, qui nous a paru être, malgré son importance l'article le plus négligé par les Gramairiens et par les Critiques; la distinction des *persones*, et des *chôses* dans l'emploi des mots, du sens *propre* ou *figuré*, du sens *actif* ou *passif* des noms (Préface xj).

III- La langue de la critique et les ajustements des frontières de la langue commune

Pour mieux situer le traitement de l'évolution des mots techniques, il faut rappeler rapidement comment sont codés les noms prédicatifs de spécialité :

Depuis les premiers monolingues au moins, les lexicographes qui rendent compte des termes techniques peuvent les séparer de la langue générale, en posant des univers de discours variés au moyen de formules telles que, *langue de la logique*, *langue du Palais*.

AFFIRMATION. [...] En logique, expression par laquelle une proposition afirme. "L'afirmation est oposée à la négation". 2°==Au Palais, assurance avec serment. Le Juge a pris leur afirmation. Je m'en raporte à votre afirmation.=

Par ces moyens, le lexicographe insiste sur l'hétérogénéité du français qui apparaît comme un composé de "langues" diverses. Bien que présents dans le dictionnaire, les mots techniques y figurent à la marge. D'autres mots, parfois tout aussi techniques, sont au contraire intégrés à la langue commune - peut-être parce que le lexicographe estime qu'ils sont d'un usage fréquent, et donc plus immédiatement accessibles à tout un chacun - Les restrictions d'emploi sont alors données par le jeu des co-occurrences (ce que le dictionnaire de l'Académie entend par collocations) associant à chaque verbe et à chaque nom prédicatif des listes fermées d'arguments et de qualifications. L'axe n'est plus l'opposition entre la langue de la communauté et les langues des groupes, mais le continuum entre le code et le discours. On ne spécifie pas *en termes de diplomatie* mais on donne des informations sur les régularités combinatoires, ainsi pour *l'accompagnement du corps, l'accompagnement d'un Ambassadeur*,

Marsais, d'Olivet, Restaut, Beauzée, de Wailly, Hardouin, d'Açarq, Brossette, Saint-Marc etc..

¹³ Les Juges, dans cet Empire grammatical, ont besoin d'être jugés eux-mêmes (Préface ij) Nous ne nous sommmes pas contentés de raporter leurs remarques [des Grammairiens et des critiques] nous en avons fait quelquefois la critique (Préface : ij)

¹⁴ On aura reconnu le modèle explicatif de P. Bourdieu, (par exemple P. Bourdieu, 1991) dont on peut relever les limites puisqu'il ne traite que des positions et des appartenances sociales des acteurs, négligeant l'autonomie des objets dont ils parlent, ou ramenant des analyses spécifiques à de pures parades distinctives. Il est important d'examiner les prescriptions normatives **dans leur singularité** qui ne s'explique pas seulement par le bénéfice symbolique qu'en tirent les locuteurs légitimes.

ACCOMPAGNEMENT. s.m. Action d'accompagner. Son usage est borné en ce sens; *l'accompagnement du corps* à la sépulture; *l'accompagnement d'*un Ambassadeur, etc.====

accompagnement forme ainsi avec l'énoncé qui le porte une sorte d'unité syntaxique et sémantique : les deux termes ne sont pas vraiment liés comme dans un nom composé- on pourrait dire *l'accompagnement de l'envoyé du prince*- mais ils ne sont pas vraiment libres non plus selon une zone de transition continue qui va des unités phraséologiques à une combinatoire ouverte.

L'essentiel des contraintes porte sur les *régimes* sélectionnés¹⁵ qui sont précisés soit par des formules métalinguistiques coordonnées à la définition très générale¹⁶ :

APPOSITION Action d'aposer. Il ne se dit que du scellé.

soit dès la paraphrase définitionnelle :

AFFUTAGE AFFUTER. La peine, le soin, l'industrie d'affuter le canon.

soit dans des exemples ou des collocations surtout lorsque le paradigme est plus dispersé :

AFFINAGE, AFFINER Ces deux mots expriment l'action de purifier par le feu, ou par quelqu'autre moyen. L'affinage de l'or; affiner du fer, de l'étain, du sucre. Le temps et la câve affinent le fromage¹⁷.

Même dans un échantillon restreint apparaissent de nombreuses mentions d'innovations impliquant le passage des vocabulaires particuliers vers la langue générale. Féraud peut se borner à mentionner un changement d'énonciateur. Ainsi pour ABJECTION, le terme, longtemps énonçable seulement par les *ascétiques*, apparait sous la plume de *bons écrivains*:

ABJECTION, s.f. [...] *Rem*. Ce mot a été long-tems relégué chez les Ascétiques, mais depuis peu de bons Ecrivains l'ont employé, et l'*Acad*. n'en borne point l'usage. "Ce n'est pas dans la prospérité ni dans l'élévation qu'on a besoin de l'aimer (la vertu) c'est dans l'*abjection* et l'infortune.

Ou bien l'évolution de la signification est envisagée en termes de domaines. ASSIMILATION ASSIMILER passent des domaines spéciaux de l'Ecole, et du barreau à la lanque quotidienne de sujets non spécifiés :

¹⁵ Les agents sont souvent effacés pour les termes en -tion et -age; lorsque la paraphrase verbale avec relative entraîne leur expression (cf. A. Collinot et F. Mazière 1990) ils apparaissent sous une forme pronominalecelui qui, on, ainsi dans ACCOMODAGE Travail et salaire de celui qui acomode, et ACCEPTATIONAction par laquelle on accepte. Exceptionnellement l'agent est lexicalisé dans des séries où son rôle institutionnel ou social importe, comme pour ATTESTATION, qui n'a de validité que si une personne qualifiée se porte garant : ATTESTATION Certificat, témoignage doné par écrit. Attestation du Curé, du Médecin, du Professeur. Attestation de vie et moeurs.

De façon générale, les noms prédicatifs sont plus contraints que les verbes : ABJURATION [...]Rem. L'emploi du verbe est plus étendu que celui du subst. Abjurer n'est point restreint aux matières de Religion. On dit: "il a abjuré la Poësie.Scarr. Il a abjuré tout sentiment de pudeur et de vertu. Patru. Mais abjuration n'est d'usage que pour exprimer la renonciation solennelle à une erreur, à une hérésie; et l'on ne diroit pas d'un Poëte, son abjuration de la Poësie, ni d'une femme, son abjuration de la pudeur.

¹⁷La définition par les domaines d'activité (hors de la langue commune) et le sens associé au figement (dans la langue commune) constituent deux pôles mais le dictionnaire combine souvent les procédés. Ainsi dans,

ACCOMODAGE, s.m. Travail et salaire de celui qui acomode. Il ne se dit que des cuisiniers et des perruquiers. Il faut payer *l'acomodage de* ces *viandes*. Tant pour *l'acomodage de la perruque* de Mr. pendant un an

Il ne se dit que des cuisiniers et des perruquiers constitue une entrée par les agents, tandis que l'acomodage de ces viandes. l'acomodage de la perruque envisage le mot en emploi. Dans,

ABERRATION s.f. [...] *Rem.* Jusqu'à présent on ne l'avait dit que des astres et en terme d'*Astronomie*. en termes d'astronomie dit la marginalité du domaine, des astres indique l'emploi dans le discours.

ASSIMILATION ASSIMILER, Ces termes connus seulement dans l'Ecole et au Barreau, ont passé depuis quelque tems dans le discours ordinaire et sont fort à la mode aujourd'hui. Il semble pourtant qu'il y a encore de l'affectation à s'en servir. Ils expriment l'action de *rendre semblable, de comparer* (...) Le verbe est plus usité que le substantif (...)

Le plus souvent, les emplois nouveaux impliquent un changement des collocations et parfois des régimes que le lexicographe enregistre. Le forçage des mots appropriés est alors souvent codé comme une relation du propre au figuré :

ALLEGEMENT ALLEGER OU ALEGER [...]au figuré, dès le commencement du siècle, ces deux mots ne se disaient plus guère en prose, au dire de la Touche [...], Depuis peu ces mots reprènent faveur. M. Linguet sur-tout l'emploie volontiers au fig. "Ses vertus, son attachement pour moi...ont allégé le fardeau du Gouvernement dit le Roi de Suède, parlant de son frère, dans un discours inséré dans les Annales.

ALLIAGE, s.m. Union de plusieurs chôses. D'abord l'*Acad*. avait décidé qu'il ne se dit que des métaux; et l'Auteur des *Réflexions*, etc. avait repris le P. *Lami* d'avoir dit *l'alliage des lettres*.(*Art de parler*). Aujourd'hui plus que jamais et l'*Acad*. et l'usage l'admettent au figuré. **Quel alliage monstrueux des moeurs si scandaleuses**, *avec* les exercices et les pratiques de la dévotion¹⁸.

ABERRATION s.f.[...] *Rem.* Jusqu'à présent on ne l'avait dit que des astres et en terme d'*Astronomie*. Depuis peu, quelques Auteurs l'ont employé au figuré au lieu du mot *erreurs*: "Le Plaid pouvoit épier jusqu'aux plus légères *aberrations*, qu'une impulsion mal-adroite a pu communiquer aux loix, les mieux réfléchies. *Moreau*. "D'où vient cette perpétuelle *aberration* de la vérité? L'Ab. *Grossier*, Journ. de Litt. "Nous prémunir contre les fausses lueurs et *les aberrations* du bel-esprit. M; *de S....* Trad. du *Dial sur les orateurs*__L'Acad. ne le met point en ce sens. C'est un néologisme, qui prendra, à ce que je crois. *Aberration* a le sens actif, *Erreur*, le sens passif: le le^{er}. se dit de *l'action d'errer*, le 2^e. de *l'éfet* de cette action. Ces deux mots ne peuvent donc être remplacés l'un par l'autre.

ABSTRACTION, s.f. séparation que l'esprit fait d'une qualité, d'une propriété, etc. d'avec le sujet où elle est inhérente.__L'Acad. ne le done que comme un terme didactique. Cependant on l'emploie dans le discours ordinaire." Faisons abstraction, je le veux, du ton et de la morgue de certains Philosophes, leurs maximes sont intolérables. Abstraction faite des circonstances, toutes odieuses, l'action ne laisse pas d'être condamnable.

Si on peut noter *les aujourd'hui, jusqu'à présent, aujourd'hui plus que jamais,* qui montrent le souci qu'a Féraud de la langue contemporaine, il faut souligner aussi le caractère polémique des situations décrites. Tout se passe comme si les tournures hardies, étaient liées aux nouveaux sujets qui incarnent la langue, aux polémistes, particulièrement Féraud lui-même ferraillant contre ses adversaires, les philosophes, et plus généralement contre ceux qui bafouent les moeurs chrétiennes. On a donc affaire à des situations favorisant les discours énergiques, ce style *critique* de publiciste finissant à terme par transformer la langue.

IV L'autorité de la raison : les cas d'interprétation ambiguë de la construction $N1\ de$ N2.

Quand Féraud accueille des exemples polémiques dans son dictionnaire, il privilégie une représentation souple de la norme comme émanation des pratiques langagières des locuteurs et du débat permanent des citoyens. Parallèlement, on assiste au développement de restrictions qui relèvent d'une tout autre logique. Il s'agit cette fois d'introduire des restrictions que le lexicographe représente, éclaire et justifie à l'aide d'un métalangage de description. Ainsi, le réglage des ambiguïtés de *l'interprétation active (subjective) ou passive (objective) de la construction N1 de N2* suppose des outils de description grammaticale qui permettent une mise

 $^{^{18}}$ Au témoignage du *Robert*, ALLIAGE au figuré (concurrencé par ALLIANCE) ne s'est pas imposé alors même qu'ALLIER cumule les deux possibilités *unir par alliance* et *combiner par un alliage*.

en représentation d'une norme fonctionnelle échappant au pur arbitraire et s'imposant par làmême à tout lecteur éclairé.

A4 fournit parfois les exemples, mais Féraud ajoute le métalangage explicite qu'il reprend aux "commentateurs" d'auteurs classiques¹⁹, *sens actif* lorsque le complément de nom correspond à une relation *sujet-verbe*, ou *sujet se verbe* et désigne un procès en train de se faire ; *sens passif* pour une relation verbe objet à valeur accomplie. Les termes d'actif et de passif permettent une "analyse" abstraite du phénomène

A4 : ABDICATION s.f. Action par laquelle on renonce volontairement à une dignité souveraine, dont on est revêtu. Il se dit en parlant de celui qui abdique, & de la chose abdiquée. L'abdication de Dioclétien. L'abdication de Charles-Quint. L'abdication de l'Empire.

FERAUD : ABDICATION s.f., Action par laquelle on renonce à une dignité, etc.(...) Ce mot a le sens *actif* et *passif*: il se dit de celui qui *abdique*, et de la chose *qui est abdiquée: "l'abdication* de Dioclétien; l'*abdication* de l'Empire.

Il peut alors noter les cas où le nom permet une double orientation :

A4 : ABJURATION . s.f. Action par laquelle on renonce à une mauvaise Religion. Il se dit & de celui qui abjure, & de la chose qu'il abjure.

FERAUD : ABJURATION. Ce mot a un sens tantôt actif, tantôt passif; il se dit et de celui qui *abjûre*, il a fait *son abjûration*, et de l'erreur qui *est abjûrée: l'abjuration de* l'hérésie.

Au niveau des possibilités que nous dirions aujourd'hui linguistiques, le complément en *de N est indéterminé*. Il est soit actif, soit passif. Lorsque les exemples ne sont pas équivoques, la personne étant spontanément interprétée comme l'agent et la chose comme le patient, Féraud admet les deux constructions. Mais il élimine le plus souvent, alors même qu'il cite des contre**exemples** l'un des deux emplois, lorsque les actants sujets et objets du verbe sont tous les deux humains et que le complément en *-de N* est de ce fait ambigu. La répartition se fait au profit du sens "actif" pour les dérivés en *-tion;* passif pour les dérivés en *-ment* ²⁰.

ACCUSATION Il se dit proprement d'une action en justice par laquelle on acûse quelqu'un[...]. Rem. 1°.* Acusation a un sens actif, et non pas passif; il se dit de celui qui acuse et non pas de celui qui est acusé. Le Traducteur de l'Hist D'Angl. de M. Hume n'a pas fait cette attention. "Pour montrer le peu de foi que l'on doit ajouter à cette accusation de Richard, nous observerons, etc. Cette accusation n'était pas intentée par Richard, mais elle était dirigée contre lui: il n'y était pas accusateur, mais accusé. Il fallait donc dire, non pas, cette accusation contre Richard, comme le dit le même Auteur, dans la même page mais dirigée contre, ou intentée contre, etc.

On peut comparer avec l'Académie :

A4 : ACCUSATION s.f. v. Action en justice par laquelle on accuse quelqu'un Accusation capitale. Il y a plusieurs chefs d'accusation contre lui. Former une accusation. Susciter une accusation.

FERAUD : ADMINISTRATION Il régit de "l'administration de la Justice (...)

* Rem. Ce substantif verbal a un sens actif; la prép. de qu'il régit, doit affecter celui qui administre, et non celui qui est administré; et même en parlant des Sacremens, il ne se dit point des persones. "Quel spectacle que celui de l'administration de M. le Dauphin! L'Auteur veut dire quand on lui administrera les Sacremens. Cette expression est vicieuse. L'administration d'une personne est sa conduite, dans le gouvernement, dans les affaires. Il régit les chôses et n'a le sens passif qu'avec le mot justice.

¹⁹ Bouhours, d'Olivet ont discuté d'exemples semblables. De Wailly : p. 373 : parle de "signification passive" (à propos de substantifs mal assortis au verbe). Il s'agit d'obtenir une transparence maximum du discours. Cette conception instrumentale du langage réglant les discours, a pénétré le dictionnaire, c'est-à-dire la langue.

²⁰il n'y a pas dans l'échantillon analysé de dérivés en -age concernés par ces restrictions.

A.4 : ADMINISTRATION s.f. Gouvernement, direction, conduite [...]. On dit, L'administration des Sacremens, pour dire, L'action de conférer les Sacremens. Dans l'administration des Sacremens, il faut prendre garde que &.

Certes le raisonnement s'arrête à l'étiquetage et nous avons dû reconstituer la logique des décisions : du moins est-on passé des collocations des Académiciens à la langue analytique de la grammaire, à la description métalinguistique indispensable à la rationalisation du processus d'imposition des normes. Par ailleurs, la norme qui permet de trier parmi les potentialités de façon à lever l'ambiguïté cesse par là-même d'être arbitrairement violente puisqu'elle se justifie par son efficacité dans la communication. L'écart -incontestable- du traducteur de l'Histoire d'Angleterre (Prévost) est une imperfection de son discours qui doit être donc expurgée de l'emploi du mot *accusation*.

Le travail de Féraud s'inscrit dans une conception de la construction de la langue qui vise à limiter au maximum la part des inférences (le décodage du sens par un processus herméneutique) au profit d'un fonctionnement sémiotique, centrée sur des signes et sur leur combinatoire.

La séduction de la raison et le travail de la réflexivité

On a souvent opposé le travail abstrait des grammairiens philosophes et la pratique des remarqueurs de langue comme Féraud. Je voudrais pour finir insister au contraire sur la solidarité de leurs approches. La réflexion a été mise par les grammairiens philosophes au coeur de l'activité langagière : puisque le langage humain naît du retour réflexif de la pensée sur les signes qu'elle multiplie et recompose, perfectionnant ainsi la langue primitive ; avant qu'à leur tour les signes exercent si l'on peut dire, la pensée. Cette dynamique de l'esprit et de langue présente dans les conceptions des philosophes sur la genèse de l'humanité, on la retrouve à l'oeuvre dans le réglage des nominalisations²¹).

L'histoire de l'institution du français se nourrit ainsi de la tension entre la marge de liberté que l'on peut exploiter (et la fin du XVIII^e siècle a sans doute été assez favorable à ce jeu entre usages techniques et langue commune, une des manifestations de colinguisme où se nourrit le dynamisme de toute langue instituée, dirait peut-être R. Balibar) et les efforts de sémiotisation maximum la langue, qui visent à faire du français un code de signes, un usage rationalisé du langage, limitant donc au maximum la place du flou. Cette représentation suppose un individu pour qui la norme n'est pas extérieure ou qui du moins est invité à comprendre les raisons d'efficacité qui poussent à son élaboration. Représentation, fantasme de la clarté française, mais qui n'est peut-être pas dépourvue d'effet puisqu'il s'agit d'une des composantes de la conscience épilinguistique des hommes du 18e siècle.

BIBLIOGRAPHIE

Auroux, Sylvain (1986). "Le sujet de la langue : la conception politique de la langue sous l'Ancien régime et la Révolution, *in*: W. Busse & J. Trabant (éds), *Les Idéologues*, John Benjamins, Amsterdam : 445-459.

Auroux, Sylvain (1992). "Le processus de grammatisation et ses enjeux" *inHistoire des idées linguistiques*, t2, Liège, Mardaga : 11-64.

²¹ Un autre exemple de recherche de la netteté aurait été l'incorporation rapide des distinctions entre *synonymes* empruntées à Girard et Beauzée. Par exemple, ABERRATION S.F. [...] *Aberration* a le sens actif, *Erreur*, le sens passif: le l^{er}. se dit de *l'action d'errer*, le 2^e. de *l'éfet* de cette action. Ces deux mots ne peuvent donc être remplacés l'un par l'autre.

Autour de Féraud : la lexicographie en France de 1762 à 1835. (1985). Actes du Colloque International organisé à l'Ecole Normale Supérieure de Jeunes Filles les 7, 8 et 9 décembre 1984 par le Groupe d'Etudes en Histoire de la Langue française (G.E.H.L.F.), Paris, Presses du Palais Royal, collection de l'E/N.S.J.F. n° 29.

Branca-Rosoff, Sonia (1985). Le loyaume des mots", Lexique 3,

Branca-Rosoff, Sonia (1992). "Les noms d'action dans le *Dictionnaire de l'Académie* (1762) et dans le *Dictionaire critique* de Féraud", in : *Opérateurs et construction syntaxiques: évolution des marques et des distributions du XVe au XXe siècle*", GEHLF, 5e colloque international, 11-12 décembre 1992.

Bourdieu, Pierre (1991). "Le champ littéraire", Actes de la Recherche en sciences sociales, n° 89, 4-46

Collinot, André et Mazière, Francine (1990). "Les définitions finalisées dans le *dictionnaire Universel* de Furetière et dans le *Dictionnaire de l'Académie, in : La définition,* Paris, Larousse, 237-252.

Corbin, Danièle (1982). "Le monde étrange des dictionnaire (2) : Sur le statut lexicographique des adverbes en -ment", *Lexique* 1, 22-64.

Corbin, Pierre (1984). "Le monde étrange des dictionnaires (5): Dériver, Cahiers de lexicologie 45, 33-46

Delesalle, Simone, Valensi, Lucette (1972). "Le mot nègre dans les dictionnaires français..." Langue française n° 15, 79-104.

Etudes critiques sur Féraud lexicographe, (1987), Ecole Normale Supérieure de Jeunes Filles, collection de l'E/N.S.J.F. n° 38.

Lehman, Alise (1981). Analyse du discours lexicographique : le corps sexué dans le 'Petit Larousse illustré' de 1906 à 1980, Thèse de troisième cycle, Paris VIII.

Mazière, Francine (1984). "Discours et dictionnaire", LINX, n° 10, 154-159

Mazière, Francine (1985). "Le dictionnaire déshabillé par ses préfaces", Lexique 3

Seguin, Jean-Pierre (1987). "L'utilisation des dictionnaires de l'Académie et de Trévoux" *in : Etudes critiques sur Féraud* (opus cité), 21-43.

Seguin, Jean-Pierre (1990).

Stéfanini, Jean (1969). *Un provençaliste marseillais, l'abbé Féraud (1725-1807),* Publications de la faculté des lettres et sciences humaines d'Aix-en-Provence.